

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 03/03/2023

Référence
20230303CA01

Objet de la délibération
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 OCTOBRE 2022

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	9	10

Date de la convocation
17/02/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2023 et le 3 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme LIZOLA Martine, M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. DEN HEIJER Maxence, M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de M. QUINTIN François)

Membres votants excusés : Mme CORNET Anne (représentée par M. DEN HEIJER Maxence), M. QUINTIN François, M. NEVIASKI Alexis (représenté par M. INNOCENZI Laurent)

Membres non votants présents : M. LEBEL Eric, Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LITZLER Pierre (représenté par Mme MAILLET Sandrine), M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 OCTOBRE 2022

VU l'article 18 de la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

VU l'article 3.9 du Règlement intérieur et administratif du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la précédente séance en date du 28 octobre 2022 (annexé).

Annexe : Compte-rendu du Conseil d'Administration du 28 octobre 2022.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 09/03/2023
Le Président

République Française
Département Haute-Marne
Le Signe,
Centre national du

le Signe
centre national du graphisme
à Chaumont

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le 13 MARS 2023 
ID : 052-130023237-20230303-20230303CA01-DE

graphisme

Monsieur Evrard DIDIER

Chaumont, le 28 octobre 2022

Référence : 20221028-CA

ANNEXE à la délibération
n° 20230303CA01

Le Conseil d'Administration du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réuni le vendredi 28 octobre 2022 à 14 h 30, au Signe, place Emile Goguenheim à Chaumont.

Participaient à la réunion les administrateurs votants du collège « institutionnel » (5) :

Conseil
d'Administration

28 octobre 2022

COMPTE-RENDU

- Ville de Chaumont :
 - M. Evrard DIDIER
 - M. Paul FOURNIE
- Région Grand Est :
 - Mme Martine LIZOLA (*en visioconférence*)
- Etat :
 - Mme Anne CORNET
 - M. Laurent INNOCENZI (*en visioconférence*)

Administrateur(s) excusé(s) (6) :

Ville de Chaumont : Mme Christine GUILLEMY (pouvoir à M. Paul FOURNIE), M. Luc CHATEL

Région Grand Est : M. Etienne MARASI (pouvoir à Mme Martine LIZOLA), M. Frédéric FABRE

Etat : M. François QUINTIN (pouvoir à M. Laurent INNOCENZI), M. Alexis NEVIASKI (représenté par M. Laurent INNOCENZI)

Participaient à la réunion, en visioconférence, les administrateurs du collège « technique » (4) :

- Mme Céline CHICHA-CASTEX (Bibliothèque nationale de France)
- M. Pierre LITZLER (Université de Strasbourg)
- Mme Véronique MARRIER (Centre national des arts plastiques) qui représente Mme Béatrice SALMON et M. André BALDINGER, excusés
- M. Frédéric PIANTONI (Université Reims Champagne-Ardenne)

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

28 octobre 2022

COMPTE-RENDU

Administrateur(s) excusé(s) (6) :

- M. André BALDINGER (Alliance graphique internationale - AGI - France)
- M. Raphaël CUIR (Association des écoles supérieures d'art du Grand Est)
- M. Eric LEBEL (Lycée Charles de Gaulle)
- M. Olivier LUSSAC (Université de Lorraine)
- Mme Béatrice SALMON (Centre national des arts plastiques)
- M. Emmanuel TIBLOUX (Association Nationale des Ecoles Supérieures d'Art)

Participaient à la réunion les personnes invitées (6) :

- Mme Mariina BAKIC (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- M. Gilles BLUETTE (Préfecture de la Haute-Marne)
- Mme Virginie GUILLAUME (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- Mme Valérie LAHOUEL (Région Grand Est) (*en visioconférence*)
- M. Jacques ROSSELLE (Agent comptable)
- Mme Julia VAILLANT (Région Grand Est) (*en visioconférence*)

Personne(s) invitée(s)excusée(s) (5) :

- Mme Mélina CLAUDON (Ville de Chaumont)
- M. Maxime DEN HEIJER (Préfecture de la Haute-Marne)
- Mme Nathalie FERREIRA (Ville de Chaumont)
- M. Jean-Michel GERIDAN (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- M. Olivier LUSSON (Région Grand Est)

A 14 h 30, 5 membres du collège « institutionnel » sont présents et 3 membres ont donné pouvoir, soit 8 voix sur 10.

La règle de quorum est satisfaite, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

M. Evrard DIDIER, en tant que Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.

M. Paul FOURNIE, représentant de la Ville de Chaumont, est nommé Secrétaire de séance.

M. le Président du Signe ouvre la séance du Conseil d'administration.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le **13 MARS 2023**

ID : 052-130023237-20230303-20230303CA01-DE

Avant de commencer, Mme Virginie G
avons des nouveaux membres au sein du collège technique :

- Mme Céline CHICHA-CASTEX, Cheffe de service de l'estampe moderne et contemporaine, affiche, imagerie, à la Bibliothèque Nationale de France, qui remplace Mme Marie DE LAUBIER, Directrice des collections.
- M. Eric LEBEL, nouveau proviseur du Lycée Charles de Gaulle à Chaumont.

M. le Président ajoute que M. Jean-Michel GERIDAN, Directeur général du Signe, n'est pas présent. Il représente la France à la conférence internationale du graphisme à Mexico.

Ce sont Mmes Virginie GUILLAUME, secrétaire générale, et Mariina BAKIC, responsable de la création et de la transmission, qui vont le remplacer.

Conseil
d'Administration

28 octobre 2022

COMPTE-RENDU

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 1er juillet 2022 (délibération 20221028-CA-27)

Il n'y a pas de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu du Conseil d'Administration du 1er juillet 2022.

2. Délégation au Directeur Général pour la signature des marchés jusqu'au seuil de 40 000 € HT (délibération 20221028-CA-28)

Mme Virginie GUILLAUME indique que, suite à ses échanges avec la Préfecture, elle propose d'ajouter des visas. Le visa vers le Code de la commande publique, et notamment son article R2122-8, le visa vers le décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019, et le visa vers l'avis publié au Journal Officiel du 9 décembre 2021 relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique.

Compte-tenu de la relative ancienneté de changement de seuil, Mme Anne CORNET demande pourquoi cette délibération n'a pas été prise avant.

Mme Virginie GUILLAUME répond que nous n'avons pas eu de marchés avec un tel montant. Ce n'est pas le cas pour l'instant mais le besoin pourrait se faire sentir.

M. Pierre LITZLER demande pourquoi ce seuil ? Est-ce un seuil légal ? Pourquoi 40 000 et pas 50 000 € ?

Mme Virginie GUILLAUME lui répond qu'il s'agit d'un seuil réglementaire dans le Code de la commande publique. C'est le seuil minimal pour la publicité des marchés publics et pour lancer les appels d'offres.

Il a été revu à hauteur de 40 000 € HT; passé ce seuil, une publication est obligatoire pour lancer les marchés publics. Il y a alors délibération du Conseil d'Administration, ce qui n'est pas le cas en-dessous de ce seuil.

Le seuil précédent était de 25 000 € HT.

Il n'y a plus de questions, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de déléguer au Directeur général la compétence d'engager le Groupement de tout acte entrant dans son objet et conclure les transactions jusqu'à la limite du seuil de 40 000 € HT.

3. Programmation de la Biennale internationale de design graphique

M. le Président indique que la Biennale internationale de design graphique s'annonce l'année prochaine.

L'année précédente, pour des raisons extérieures, il avait été choisi un schéma différent, à savoir faire la Biennale en 2 temps : au mois de mai, le prix international de l'affiche et au mois d'octobre, les retrouvailles avec les expositions et les conférences.

Nous nous préparons activement sur cette nouvelle Biennale pour en faire un succès.

M. le Président rappelle que lors des retrouvailles du week-end d'octobre 2021, il y a eu 12 à 13 000 participants.

Mme Mariina BAKIC indique que la Biennale 2023 sera l'occasion de célébrer pour la 30^{ème} fois la créativité et le design graphique.

C'est en effet la 30^{ème} édition du concours international d'affiches. Concours international d'affiches qui fait ensuite l'objet d'une exposition de la sélection du jury.

Il y a également le concours étudiant.

Ces concours sont très attendus pour toute cette émulation autour de la Biennale du côté des étudiants français et internationaux. Mais aussi, les workshops, les conférences et les rencontres.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Le Prix Unique du Livre aura sa 2^{ème} succès de cette sélection française absente jusqu'à la dernière Biennale depuis 10 ans, cela nous a permis d'exposer par la suite, via la sélection de 20 ouvrages français, les éditions françaises qui ont pu participer ensuite au concours des plus beaux livres du monde où les éditions françaises ont été primées à raison de 3 prix.

Ils ont fait l'objet d'une valorisation formidable et ont pu être exposés partout dans le monde que ce soit en Europe : la Suisse, la Lituanie, l'Islande, mais aussi en Corée, à Taïwan et au Japon depuis un an. Sans parler de l'Allemagne, pays organisateur des plus beaux livres du monde.

Pour les expositions, nous avons, comme d'habitude, des formats très différents.

Que ce soit de très grandes expositions au Signe, mais aussi à l'extérieur du Signe, avec des expositions faites par un commissariat d'invités comme celle de Variation Epicène réalisée par Vanina Pinter, historienne de l'art et enseignante de graphisme. Elle exposera encore plus de travaux réalisés uniquement par des graphistes femmes. Ce critère exclusif inspire le titre Variation Epicène, le métier de graphiste étant un titre épicène.

Cette exposition a déjà eu un volet à la MABA (Maison d'Art Bernard Anthonioz).

Ce sera une exposition augmentée qui s'appuiera sur un corpus international se basant sur Variation Epicène.

L'exposition Golgotha, studio français multimédia et digital avant tout, se trouvera au Signe via une proposition si bien dans les murs que hors les murs.

L'exposition le genre dans le jeu, proposition de l'Atelier Baudelaire-Perrin, est issue d'une résidence de recherche et de création.

A travers une analyse ainsi qu'une étude appliquée, comment le jeu influe sur les questions d'identité via la mise en scène des jouets dans les catalogues.

Exposition Mille Bornes.

Le Mille Bornes est un jeu très connu en France. Il a la particularité d'avoir été créé un graphiste Joseph Le Quellenec. Tony Durand, illustrateur et designer porte ce projet via sa collection.

Nous convions également Hansje Van Halem, designer néerlandaise, à réaliser une œuvre in situ.

Conseil
d'Administration

28 octobre 2022

COMPTE-RENDU


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le **13 MARS 2023**
ID : 052-130023237-20230303-20230303CA01-DE

Nous aurons également un grand nombre de différents projets associant des étudiants, des scolaires, via un accompagnement de graphistes tels que les Projets Artistiques Globalisés (PAG) avec Vincent Mathy ou Clémence Passot, mais aussi des projets de recherche sur lesquels nous travaillerons avec nos partenaires de l'enseignement supérieur, qu'ils soient du lycée Charles de Gaulle ou d'ailleurs.

Nous aurons également un volet hors les murs, et à l'extérieur, via un parcours urbain graphique avec Friends With You (US), Akinori Oishi (JP) et Brest Brest Brest (FR) qui sont invités à réaliser des installations de plein air, des interventions dans le paysage urbain chaumontais afin de valoriser le parcours graphique, notamment avec la Ville de Chaumont qui a mis en place les créations graphiques des entrées de Ville, déjà installées ou en cours de réalisation.

La Biennale sera bien sûr l'occasion d'un grand nombre de conférences et de tables rondes.

Conseil
d'Administration

28 octobre 2022

COMPTE-RENDU

M. Paul FOURNIE précise d'ailleurs qu'il faut y venir en avance pour ne pas se retrouver sans siège, comme cela a été le cas l'année dernière tellement le succès était au rendez-vous.

M. le Président ajoute que nous sommes prisonniers de notre succès alors que nous sommes à côté de salles de cinéma d'une grande capacité, mais qui ne suffisent pas à nos événements. Il en est de même pour la capacité d'hébergement à Chaumont et alentours qui est très limité par rapport au nombre de personnes qui viennent à la Biennale.

M. le Président indique que c'est un projet qui va évoluer, sur lequel l'équipe du Signe travaille d'arrache-pied.

M. Paul FOURNIE se permet d'ajouter que cette programmation s'est construite avec beaucoup d'échanges avec la Direction des politiques culturelles de la Ville de Chaumont. Cela se passe très bien, les échanges sont très fluides. Tout cela est à mettre à l'actif des 2 équipes.

Il est important d'avoir des équipements culturels avec qui les échanges sont très faciles. M. Paul FOURNIE tient à le souligner car cela n'a pas toujours été le cas au travers toute l'histoire, pour toutes les institutions culturelles de la Ville.

M. Paul FOURNIE ajoute que cela sera un moment très important pour l'institution Ville puisque ce sera le moment pour le studio Baldinger.Vu-Huu d'expliquer, de démontrer toute l'étude de la signalétique globale pour la Ville de Chaumont. Nous sommes en effet la première ville de France à lancer une signalétique globale, une nouvelle identité pour toute la Ville, non seulement


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le **13 MARS 2023**
ID : 052-130023237-20230303-20230303CA01-DE

à l'échelle de notre identité visuelle
la signalétique horizontale et verticale.

Lors de la présentation, des points d'interrogation apparaissent à côté de pas mal de lieux.

Mme Virginie GUILLAUME indique, pour rassurer, que cela avance. Des lieux seront investis dans la Ville (centre-ville et vieux Chaumont). De bonnes nouvelles pourront bientôt être confirmées.

M. Paul FOURNIE ajoute que certains peuvent être étonnés que la médiathèque les Silos ne figure pas dans les lieux qui accueillent les expositions. Les Silos sont en rénovation complète, tout le bâtiment de la médiathèque est occupé par des travaux et ne peut être utilisé pour quoi que ce soit.

Mme Virginie GUILLAUME indique qu'il en est de même pour l'espace Bouchardon puisque les Silos ont investi ce lieu pendant les travaux.

Mais il y aura d'autres propositions.

Il n'y a plus de questions ou de remarques.

Cette information n'est pas soumise au vote.

4. Règlement et prix des concours international et étudiant (délibération 20221028-CA-30)

M. le Président indique que nous avons 2 concours importants : le concours international de l'affiche et le concours étudiant.

S'agissant du concours international de l'affiche, les montants des prix sont indiqués dans le projet de la délibération.

Il y a du nouveau puisque nous avons réussi à obtenir 2 prix de l'Académie des Beaux-Arts : un de 5 000 €, qui est en fait le plus important par rapport aux autres, et un de 3 000 €.

Une convention vient d'être signée avec l'Académie des Beaux-Arts, pour une dotation globale de 10 000 € par an, pour une durée de 3 ans, avec 2 Biennales et 1 année sans Biennale où nous verrons la possibilité de faire une exposition ensemble, avec nos 2 noms.

L'Académie des Beaux-Arts participera donc au jury. Ils devront nommer un Académicien pour nous rejoindre pour sélectionner les lauréats.

Conseil
d'Administration

28 octobre 2022

COMPTE-RENDU


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

28 octobre 2022

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le **13 MARS 2023**

ID : 052-130023237-20230303-20230303CA01-DE



Mme Virginie GUILLAUME indique qu'il y a des dotations en numéraire. Les 2 règlements sont joints en annexe.

M. le Président précise que, l'année dernière, 1 500 projets venant d'Asie, d'Amérique, d'Europe, nous ont été envoyés pour le prix international de l'affiche. Ce qui montre d'ailleurs l'aspect international de l'activité du Signe. Ce sera probablement la même chose l'année prochaine.

Mme Mariina BAKIC indique que, pour le concours international, nous poursuivons dans cette histoire de Chaumont et du concours international d'affiches.

Quant aux conditions de participation, il s'agit d'un concours professionnel; les affiches soumises ont fait l'objet d'une commande, c'est-à-dire que les participants s'inscrivent dans un contexte de création graphique.

L'autre particularité du concours est la donnée temporelle puisque les affiches doivent avoir été créées dans les 3 ans précédant le concours.

Chaque graphiste qui participe au concours avec ses affiches fait, de fait, une donation à la grande collection d'affiches de la Ville de Chaumont qui est régie par le Signe.

Le simple fait de participer participe également à l'histoire du graphisme et rentre dans la collection de Chaumont qui est régulièrement exposée au Signe.

M. le Président indique qu'en dehors du legs de départ qui était de 4 500 affiches, nous sommes passés, avec ce processus, à plus de 40 000 affiches puisque toutes les affiches soumises deviennent la propriété de la Ville de Chaumont.

M. Frédéric PIANTONI revient sur la question du thème.

Mme Mariina BAKIC lui répond que le thème intervient au niveau du concours étudiant et non pas du concours international d'affiches.

Pour répondre à M. PIANTONI sur le thème, M. Paul FOURNIE précise que, historiquement, nous avons un thème au départ y compris pour le concours international, et pas seulement pour le concours étudiant.

Mais la discipline concernant les affiches étant tout de même en réduction par rapport à la production d'affiches il y a 30 ans, il a été considéré que si nous gardions un thème précis pour le concours international, le corpus à étudier et à juger deviendrait trop restreint pour pouvoir démontrer la richesse du graphisme. Le thème pour le concours international a donc été abandonné il y a à peu près 15 ans.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

28 octobre 2022

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le **13 MARS 2023**
ID : 052-130023237-20230303-20230303CA01-DE

M. Frédéric PIANTONI avait bien communiqué le thème pour le concours étudiant.

Mme Mariina BAKIC lui répond que le thème, formulé en anglais, est « Who are you ? ».

C'est un sujet qui est volontairement très ouvert afin que le plus grand nombre d'étudiants, quel que soit le niveau d'études au moment de participer, puissent aussi chacun l'interroger de la façon qui reflète le mieux leur contexte du présent, c'est-à-dire leur regard sur le monde et aussi avoir la perception de leur identité.

« Who are you » encourage aussi de proposer une vision sur soi dans le contexte d'actualité sociologique et économique, ainsi que toutes les questions d'identité. Nous avons également, par exemple, un grand nombre d'études actuellement en cours qui interrogent la création graphique via la typographie. Comment est-ce que les écritures graphiques peuvent illustrer et refléter les problématiques des jeunes créateurs qui sont conviés à participer et à l'exprimer dans ce concours.

Ce concours appelle aussi à des projets multimédias sans medium prédestiné, donc libre, qui permet, nous l'espérons, une appropriation par le plus grand nombre d'étudiants.

M. le Président ajoute que nous avons un autre partenariat pour le concours international de l'affiche avec la Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe (SAIF) pour un prix de 3 000 €.

Pour le concours étudiant, Mme Anne CORNET demande pourquoi utiliser un thème en anglais en tant qu'établissement public français.

Mme Mariina BAKIC répond que ce concours est aussi un concours international. La question s'est effectivement posée.

Lorsque l'on dit « Who are you » cela signifie « Qui es-tu » mais aussi « Qui êtes-vous ». En fait nous l'utilisons en tant que pluralité mais aussi au singulier. Cela donne la possibilité de s'interroger au titre subjectif ou collectif. La formulation en anglais donne une plus large ouverture.

Mme Anne CORNET dit que cela est une manière de voir.

Cependant, elle pense que, dans le cadre de la promotion du français qui nous incombe à tous, et qui est aussi un élément auquel doit concourir le Signe dans le rayonnement international d'une démarche française au regard de l'objet, cela pourrait être totalement assumé; et de faire du Signe un promoteur de la langue française, et d'obliger d'avoir une réflexion par rapport à la langue française dans l'approche d'un sujet.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le **13 MARS 2023**
ID : 052-130023237-20230303-20230303CA01-DE

Peut-être que la langue française est «you» mais, justement, cela peut être une manière de faire rentrer plus dans notre culture et pourquoi pas utiliser notre établissement pour pousser cette démarche-là.

M. Pierre LITZLER indique qu'il adhère totalement à ce qui vient d'être dit. Il ajoute que le Signe devrait être un des promoteurs de la langue française.

Mme Véronique MARRIER se range à cet avis.

Mme Anne CORNET ajoute que nous avons tous cette volonté de promouvoir notre langue et de défendre la culture de la France au niveau international. Tous les moyens sont bons, dont l'objet d'un concours international.

Mme Mariina BAKIC affirme que le français est absolument la langue qui prime sur toute notre communication. Ce titre «Who are you» est une véritable exception dans toute la programmation du Signe.

M. Pierre LITZLER indique que c'est peut-être un problème de communication, mais il croit que c'est surtout une manière de penser. Nous ne pensons pas de la même manière, que ce soit avec la langue anglaise ou française. Cela est une manière de penser qui est singulière.

Mme Véronique MARRIER dit qu'au regard du sujet même et de l'ambition qui est celle de ce concours qui est d'ouvrir des possibilités, des perspectives, pour les étudiants qui sont invités à participer, leur dire «Qui es-tu», «Qui êtes-vous» ou «Who are you», elle rejoint M. Pierre LITZLER pour dire qu'en fait que l'une ou autre formule lui semble ouvrir des perspectives plutôt que vouloir les enfermer en disant que l'anglais est potentiellement la possibilité la plus ouverte.

M. Paul FOURNIE se permet une petite note d'humour et indique qu'il est assez regardant sur l'utilisation de l'anglais dans un centre national.

Pour le coup, il comprend assez la formulation en anglais. L'explication fait que cela ne le gêne pas trop, en tout cas moins que l'usage du point médian dans l'écriture inclusive, il préfère les parenthèses.

Il n'a rien contre l'écriture inclusive mais le point médian est quelque chose qui, en tant que professeur confronté à des élèves ayant des difficultés de dyslexie, exclut un certain public.

Il préfère donc l'anglais qui évite un point médian, plutôt qu'un français avec du point médian.

Conseil
d'Administration

28 octobre 2022

COMPTE-RENDU


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

28 octobre 2022

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le **13 MARS 2023**
ID : 052-130023237-20230303-20230303CA01-DE

Mme Mariina BAKIC répond à cette question : nous avons demandé une augmentation en glyphe en écriture inclusive pour l'occasion de la communication du sujet du concours étudiant pour passer outre les points médians sans pour autant avoir recours aux parenthèses.

M. le Président indique que cela est intéressant et pense qu'il y a une discussion sur le sujet. Nous allons y réfléchir et pourrons peut-être proposer d'autres possibilités pour s'exprimer en privilégiant le français.

Mme Virginie GUILLAUME précise que cela va être très court pour le concours étudiant car il faut vraiment le lancer très rapidement.

M. le Président dit que nous allons voir cela puis, en fonction des remarques qui viennent d'être faites, essayer de trouver une solution qui puisse satisfaire tout le monde.

Mme Virginie GUILLAUME indique qu'il faut que ce soit lancé la semaine prochaine.

M. Paul FOURNIE dit que, les années précédentes, les débats se portaient surtout sur les questions financières. Là, nous sommes sur le fond, c'est plus intéressant.

Il n'y a plus de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver le règlement du concours international de l'affiche, le règlement du concours étudiant, ainsi que les dotations en numéraire des lauréats.

5. Information relative à la communication institutionnelle du Signe

Mme Virginie GUILLAUME indique qu'au 1^{er} janvier 2019, nous avons passé un marché public ; un contrat d'étude et de conception pour l'identité visuelle et la communication institutionnelle de la Biennale avec Mathias SCHWEIZER.

Ce marché a été passé avec une durée initiale de 12 mois et reconductible trois fois. Il se termine donc au 31 décembre 2022.

Le GIP le Signe souhaite s'engager de nouveau avec Mathias SCHWEIZER.

Nous sommes bien dans le cadre d'un marché sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R2122-3 du Code de la commande publique pour des raisons de choix artistique particulier et unique.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

28 octobre 2022

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le **13 MARS 2023**
ID : 052-130023237-20230303-20230303CA01-DE

Ceci est un point d'information mais qui nous semble important d'aborder puisqu'il s'agit de la communication institutionnelle du Signe.

Pour information, le premier marché avait été passé à hauteur de 19 500 € TTC.

M. le Président ajoute que, et nous en discuterons un peu plus tard, cela sera vu dans le cadre du programme Leader. C'est dans le cadre de ce programme que ce contrat avec M. SCHWEIZER est financé.

Personnellement, M. le Président indique que son travail graphique est remarquable et pense que nous avons raison de lui faire confiance à nouveau.

Mme Virginie GUILLAUME précise que c'est dans la continuité de l'évolution de l'identité du Signe depuis 2018.

Mme Anne CORNET a une question sur le fond d'objet du marché. Dans le document fourni, il est dit que l'objet du marché est la création d'une nouvelle identité visuelle d'une part, et d'autre part, une identité modulaire.

Mme Anne CORNET comprend que l'identité est créée, donc quel est l'objet du nouveau marché ?

Mme Virginie GUILLAUME répond qu'il s'agit de l'évolution. Nous avons une communication institutionnelle tout au long de l'année sur tous nos supports de communication, Mathias SCHWEIZER intervient à tous les niveaux sur la communication.

Mme Mariina BAKIC précise que certaines institutions peuvent faire appel à une charte de départ qui sera ensuite déclinée et appliquée pour toute communication.

Cela est différent pour le Signe car il y a à chaque une part de création pour chacune des communications même s'il y a une affiliation avec ce qui a été fait depuis 2018.

M. Paul FOURNIE ajoute que chaque invitation, chaque affiche, est l'objet d'un travail du graphiste lui-même. C'est-à-dire que ce n'est pas le graphiste qui donne la boîte à outils à un service communication du Signe qui ensuite va bricoler une affiche avec cette boîte à outils, ce qui se fait habituellement dans toutes les collectivités. Avec le Signe, ce n'est pas le cas, c'est une création à chaque fois.

C'est aussi ce qui se fait avec les Saisons Culturelles de Chaumont.

Mme Anne CORNET demande si le marché prévoit que l'établissement conserve la propriété de la création.

Mme Mariina BAKIC lui répond que oui.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

28 octobre 2022

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le **13 MARS 2023**
ID : 052-130023237-20230303-20230303CA01-DE

Mme Anne CORNET indique qu'il faut donc qu'il y ait vraiment une nouvelle création pour que l'on actionne le marché si nous avons la propriété de tout ce qu'il y a à l'intérieur.

Mme Mariina BAKIC le confirme.

Mme Anne CORNET dit que cela veut dire que, pour chaque création, nous sommes capables de définir vraiment la part nouvelle.

Mme Mariina BAKIC le confirme. Des tarifs sont fixés par création type qui comprend également cette part de déclinaison.

Par exemple, à partir d'une communication globale d'une exposition, il y a aussi des publicités qui sont faites; il n'y a pas de tarif création qui s'applique, mais uniquement un tarif déclinaison.

Nous nous basons sur les Bordereaux des Prix Unitaires (BPU) dans le travail au niveau des honoraires du designer. Nous avons tout à fait cette possibilité pour définir la part création et la part déclinaison.

Mme Anne CORNET indique que nous partons là sur un nouveau marché puisque nous avons fini les extensions du marché antérieur. Comment justifions-nous le fait de ne pas relancer une procédure ?

Mme Mariina BAKIC répond qu'il est important pour nous de pouvoir poursuivre la conquête de la notoriété de cette jeune institution qui n'a que 6 ans.

Il est également important de poursuivre son développement en cours avec son identité graphique et visuelle qui nous identifie dans le paysage des institutions nationales et internationales.

Mme Anne CORNET se met dans la position du juge qui doit examiner et qui se demande pourquoi nous continuons à rester auprès d'un même créateur sans donner de chance à d'autres avec un cahier des charges bien défini.

Mme Anne CORNET comprend bien l'objectif mais ajoute qu'il faut quand même être solide dans l'argumentation parce que cela lui paraît un peu fragile. Elle se permet de le dire.

Certes, nous sommes certes dans une logique de continuité qu'elle peut comprendre par rapport à l'objectif du Signe. En terme de construction de l'objet juridique marché, elle pense qu'il y a une petite fragilité.

M. le Président indique que cela est bien noté.

Mme Virginie GUILLAUME signifie que nous sommes partis sur le choix artistique unique. C'est sa ligne de création et de conception qui nous intéresse, et Mathias SCHWEIZER est le seul en capacité de le faire.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le **13 MARS 2023**
ID : 052-130023237-20230303-20230303CA01-DE

Mme Anne CORNET répond que nous ne le savons pas puisqu'un appel d'offres n'a pas été relancé.

Le principe est que nous avons le droit de continuer pendant 2-3 ans, ce qui a été fait avec le plein de toutes les facultés de reconduction. Mais le Code des marchés prévoit néanmoins, qu'au bout d'un certain temps, pour ne pas créer de niche et ne pas fausser la possible concurrence, que les procédures doivent être relancées.

Alors que toutes les reconductions automatiques ont été faites, le Signe est dans une situation où il doit absolument justifier, du point de vue du juge du contrat, le fait qu'il n'était pas possible de faire appel, dans le principe, à un cahier des charges qui pouvait donner sa chance à d'autres créateurs.

Mme Virginie GUILLAUME précise que le Signe se positionne vraiment sur l'article spécifique pour justifier.

Mme Anne CORNET attire l'attention sur le raisonnement juridique qui n'est pas forcément artistique, mais que l'on doit malgré tout préserver.

A partir du moment où nous avons un visuel qui nous identifie de manière spécifique, M. le Président ajoute qu'en changer risque de poser un sacré problème.

C'est la raison pour laquelle Mme Anne CORNET a demandé précédemment qui était propriétaire des créations parce qu'à partir du moment où l'établissement public est propriétaire de toutes les identités visuelles qu'il a achetées, nous conservons alors la liberté de pouvoir poursuivre avec ce que l'on a acheté tout en pouvant avoir recours, par les marchés publics, à une continuité organisée avec d'autres créateurs.

Mme Véronique MARRIER indique que la qualité de cette identité visuelle identifie très bien le Signe depuis le départ, et qu'elle est tout à fait exemplaire.

Nous pouvons l'imaginer comme qualité de commande dans le paysage national français.

Nous avons vu ces derniers temps que beaucoup d'établissements culturels ne respectent pas et ne sont pas du tout dans cette ligne-là.

Pour ce qui est de la discussion concernant la reconduction ou pas du marché, les commanditaires ne sont jamais propriétaires de quoique ce soit. Le Signe n'est donc pas propriétaire de cette identité visuelle. Nous sommes dans le cas de questions liées aux droits d'auteurs et Mathias SCHWEIZER est toujours propriétaire des créations qu'il réalise pour le Signe. En revanche, le Signe poursuit la collaboration avec lui et le rémunère aux droits d'auteurs pour ce travail.

Conseil
d'Administration

28 octobre 2022

COMPTE-RENDU


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

28 octobre 2022

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le **13 MARS 2023**
ID : 052-130023237-20230303-20230303CA01-DE

Après, se pose en effet la question du marché. Mme Véronique MARRIER pense qu'il est possible de faire valoir la reconduction et la poursuite de la création avec lui. Si ce n'est pas le cas, Mme Véronique MARRIER va vérifier de son côté, un appel à candidatures peut être relancé dans lequel il peut candidater et être choisi pour poursuivre la collaboration.

Cela voudrait dire que tous les lieux, potentiellement, tous les 3 ans, doivent refaire des appels à candidatures et ne pas poursuivre avec leur identité actuelle, ce qui semble être tout à fait impossible pour beaucoup de lieux.

De plus, c'est une collaboration qui n'est pas du tout figée, elle bouge, elle évolue. Ils travaillent systématiquement sur les différents supports pour adapter les images, les visuels. C'est un travail qui se reconduit systématiquement en fonction des différents événements.

Au regard des documents qui sont publiés par le Signe, nous voyons bien qu'il y en a un certain nombre. Ce qui est tout à fait cohérent avec le cadre de la collaboration.

Mme Véronique MARRIER va rechercher le texte qui permet cela et revient avec la réponse très vite.

Mme Anne CORNET est preneuse du raisonnement juridique qui sous-tend cela.

Il n'y a plus de questions, plus de commentaires.

Cette information n'est pas soumise au vote.

6. Modification du tableau des postes et des effectifs (délibération 20221028-CA-32)

Mme Virginie GUILLAUME indique que suite au prochain départ, le 5 novembre, de l'agent occupant les missions de chargé de développement (poste n° 2017-19), il est proposé :

- La suppression de ce poste, n° 2017-19, filière culturelle, catégorie A, poste à temps complet d'attaché de conservation du patrimoine portant les missions de Chargé de développement,
- La création du poste n° 2022-38, filière administrative, catégorie B, poste à temps complet de rédacteur principal portant les missions de chargé de développement. Ce poste sera ouvert aux titulaires de la fonction publique par voie de mise à disposition ou de détachement et aux contractuels de droit public.

En effet, les missions de chargé de développement au sein du Signe, petite structure, sont encadrées par un responsable de

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le **13 MARS 2023**
ID : 052-130023237-20230303-20230303CA01-DE

catégorie A et ne prévoient pas de management. Ces missions relèvent, en cohérence, de la catégorie B, filière administrative.

Ces modifications prendront effet à compter du 5 novembre 2022, date du départ officiel de l'agent qui occupe le poste actuellement.

Nous sommes toujours sur 21 emplois permanents ouverts au tableau des postes, pour 19,68 ETP.

Nous avons actuellement 12 agents contractuels, 5 agents mis à disposition par l'Agglomération de Chaumont et 4 postes vacants.

Au 5 novembre, nous serons à 15,48 ETPT (postes occupés).

Mme Anne CORNET indique que cela veut juste dire que dans la conception de l'organisation, le Signe a évolué par rapport à la création.

Mme Virginie GUILLAUME répond qu'effectivement l'organisation était totalement différente à l'origine. Avec le recul et l'expérience, nous pouvons organiser les services selon les missions qui sont la création, la transmission, la médiation et la diffusion.

Nous avons maintenant un pôle création et transmission, un pôle médiation et diffusion, et un pôle fonctionnel, ce qui correspond à nos missions.

A savoir que nous avons régulièrement des départs et des arrivées, et aussi des difficultés de recrutement.

Nous en profitons, à chaque départ d'agent, pour revoir les catégories et remettre à niveau.

Par rapport aux perspectives d'organisation de la Biennale et la constitution de l'équipe actuelle, Mme Véronique MARRIER demande dans quels délais vont arriver les 4 nouvelles possibles personnes.

Mme Virginie GUILLAUME répond que malgré les difficultés de recrutement nous recrutons quand même. Elle en profite pour présenter M. Thibaud RICHARD, convié ce jour en tant qu'invité, qui est responsable du pôle médiation et diffusion.

Les responsables sont tous en place.

Nous avons recruté au 1^{er} octobre une chargée de communication suite au départ de l'agent au mois de mars.

Nous avons une chargée de médiation tout public/champ social qui arrive jeudi prochain.

Il nous reste à recruter le gestionnaire RH, un régisseur des expositions et une spécificité sur l'assistant de conservation

Conseil
d'Administration

28 octobre 2022

COMPTE-RENDU

et diffusion puisque c'est Thiba
auparavant ce poste.

Nous avançons malgré tout et espérons être au complet pour la Biennale. Si ce n'est pas le cas, nous ferons appel à des renforts temporaires.

M. le Président précise que le nouvel organigramme est l'objet de la délibération suivante.

Il n'y a plus de questions, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, des modifications apportées au tableau des postes et des effectifs du Signe.

7. Modification de l'organigramme (délibération 20221028-CA-33)

Mme Virginie GUILLAUME indique qu'au dernier Conseil d'Administration il avait été voté la création d'un poste à temps complet, qui était un poste à temps non complet d'agent d'accueil. Il est passé à temps complet en ajoutant 10 % sur la médiation et 20 % sur les éditions, poste rattaché au pôle création et transmission.

La modification de l'organigramme est liée à cela et aux postes dont nous venons de parler dans la précédente délibération relative au tableau des postes et des effectifs.

Il n'y a pas de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de modifier l'organigramme du Signe.

8. Revalorisation du montant des chèques déjeuner pour les agents contractuels du Signe (délibération 20221028-CA-34)

Pour refaire l'historique, Mme Virginie GUILLAUME indique qu'en date du 17 mars 2017, à la création du Signe, les membres contributeurs ont décidé l'octroi de chèques déjeuner pour les agents contractuels du Signe.

Cette décision a été prise dans un souci d'harmonisation des avantages sociaux pour l'ensemble des agents puisque nous avons une partie des agents titulaires mis à disposition par l'Agglomération de Chaumont et une partie d'agents contractuels recrutés directement.

Le GIP prend actuellement en charge 50 % des chèques déjeuners attribués aux agents contractuels (valeur nominale du chèque déjeuner : 5 euros, avec l'octroi de 13 chèques déjeuner mensuellement pour un agent à temps complet). Un règlement intérieur vient fixer le détail de ces modalités d'attribution.

Par délibération, en date du 25 novembre 2021, l'Agglomération de Chaumont a décidé de revaloriser le montant d'attribution des chèques déjeuner, notamment pour les agents mis à disposition auprès du Signe, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Dans un souci d'harmonisation des avantages sociaux, les représentants du personnel du Signe ont demandé une revalorisation du montant d'attribution des chèques déjeuner pour les agents contractuels du Signe calculée sur celle dont bénéficient les agents mis à disposition par l'Agglomération de Chaumont.

La Direction du Signe souhaite répondre favorablement à cette demande.

Il est proposé de modifier :

- ↳ le montant nominal des chèques déjeuner qui passerait de 5 € à 6,50 € ;
- ↳ la participation employeur qui passerait de 50% à 60%.

Les autres modalités d'attribution indiquées dans le règlement intérieur resteraient inchangées.

L'ensemble de ces modifications seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

L'impact budgétaire pour le Signe correspond à un montant de 3 124,80 € par an ; impact qui n'est pas considérable.

Il y a 2 raisons à ce que la Direction aille dans le sens de la demande des représentants du personnel : le souci d'harmonisation d'une part, mais c'est aussi un attrait complémentaire pour pouvoir recruter des personnes, c'est un avantage non négligeable pour pouvoir attirer des candidats sur nos postes.

Mme Anne CORNET précise que le taux de participation employeur de 60% est le taux maximum possible.

Il n'y a plus de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver les modifications ci-dessus à l'attribution des

Conseil
d'Administration

28 octobre 2022

COMPTE-RENDU

chèques déjeuner pour les agents occupant un emploi permanent ainsi que pour les stagiaires de l'enseignement rémunérés.

9. Demande de financement Leader (délibération 20221028-CA-35)

Mme Virginie GUILLAUME indique que le Signe souhaite déposer une demande de financement Leader dans le cadre de la communication de la Biennale internationale de design graphique 2023.

Nous avons déjà fait appel à des fonds Leader en 2019 et obtenu le montant demandé.

Nous n'avons pas réitéré car il faut avoir de la trésorerie. En effet on reçoit les fonds Leader environ 2 ans après la demande. Nous ne nous sentions pas suffisamment solides en 2021 mais nous le sommes pour 2023.

Dans le cadre du 30^{ème} anniversaire du Concours international, nous avons déjà eu des échanges avec le GAL (Groupement d'Acteurs Locaux) Pays de Chaumont qui gère les demandes de subventions et Leader.

Ce serait donc sur la communication de la Biennale. Les grandes lignes du plan de financement sont détaillées dans la délibération pour un montant d'un peu plus de 129 000 € répartis entre :

- ↳ l'identité visuelle et numérique de la Biennale dont fait partie Mathias SCHWEIZER,
- ↳ le catalogue de la Biennale,
- ↳ la publicité,
- ↳ les relations médias (prestation externalisée de conseil stratégique et gestion opérationnelle des relations médias, de la communication digitale de la Biennale),
- ↳ les prises de vues des expositions de la Biennale,
- ↳ les impressions.

Ce qui est important dans cette délibération, et qui servira à notre instructeur régional lorsqu'il vérifiera notre dossier, est de bien montrer que nous n'avons pas de subvention publique fléchée directement sur la communication de la Biennale.

Nous avons bien une subvention du Conseil Départemental qui est clairement fléchée sur les expositions, nos contributions, et les autres subventions auxquelles nous répondons par le biais d'appels à projets ou autres sont fléchées sur les actions éducation artistique et culturelle (EAC).

Cette délibération servira également de justificatif lors des contrôles de la Région.

Conseil
d'Administration

28 octobre 2022

COMPTE-RENDU

Il n'y a pas de remarques, M. le Président

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité :

- ↳ de demander à bénéficier d'une subvention de 50 000 € au titre du programme Leader,
- ↳ de donner tous pouvoirs au Directeur général afin de prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ↳ d'engager le Signe à prendre sur fonds propres la différence résultant de l'attribution de subvention pour un montant moindre que celui figurant dans cette délibération.

10. Point d'information sur l'utilisation de la fongibilité des crédits

Mme Virginie GUILLAUME indique qu'il s'agit d'un point d'information obligatoire.

Nous avons utilisé la fongibilité des crédits rendue possible par délibération grâce à la M57.

En date du 5 juillet 2022, le Signe a procédé à un virement de crédits du chapitre 21 au chapitre 27.

570 € ont été transférés de la nature comptable 2188 (autres immobilisations corporelles) à la nature comptable 275 (dépôts et cautionnement versés).

Cette somme correspond au cautionnement versé dans le cadre de la location d'un nouvel appartement à une personne privée, venant remplacer l'ancien appartement loué par Chaumont habitat.

En effet, nous louons un logement au bailleur social Chaumont Habitat. Il ne pouvait plus nous mettre à disposition cet appartement. Dans l'urgence, nous avons dû trouver un autre logement qui sert notamment pour nos résidents. Nous avons trouvé une location auprès d'un privé qui forcément, demandait une caution.

Il n'y a pas de remarques.

Cette information n'est pas soumise au vote.

11. Décision modificative n° 2 apportée au budget primitif 2022 (délibération 20221028-CA-37)

Mme Virginie GUILLAUME indique que nous revoyons à la baisse les recettes de fonctionnement et à la hausse les recettes d'investissement.

Toutes les explications se trouvent dans la délibération.

Conseil
d'Administration

28 octobre 2022

COMPTE-RENDU

En miroir, les dépenses ont été revues. Nous augmentons les dépenses liées aux activités en baissant les activités liées au fonctionnement.

Notamment, pour le poste le plus important, une baisse du montant de la masse salariale liée aux postes vacants. Montant qui a été réinjecté dans les activités notamment dans les expositions, la communication et le développement.

Le détail se trouve également dans la délibération.

M. le Président revient sur la Convention Pluriannuelle d'Objectifs sur 3 ans. Cela a très bien évolué mais il veut savoir où nous en sommes exactement.

Mme Virginie GUILLAUME signifie que nous sommes en fin de parcours des signatures.

La DRAC va nous faire parvenir l'original de la convention signée par tout le monde dans les jours à venir.

M. Laurent INNOCENZI le confirme. Ils ont reçu la convention signée par la Préfecture il y a quelques jours.

Chacune des parties devrait recevoir son original signé dans un délai assez court.

M. le Président ajoute que, dans les recettes, nous avons les contributions les plus importantes qui sont l'objet de cette Convention Pluriannuelle d'Objectifs sur 3 ans avec la Ville de Chaumont, la DRAC et la Région Grand Est.

Tout est mis en contributions.

Ce qui nous donne, pour 2022, 750 000 € pour la Ville de Chaumont, 400 000 € pour la DRAC et 400 000 € pour la Région Grand Est.

Mme Martine LIZOLA indique que, traditionnellement, la subvention de la Région Grand Est versée au Signe était de 360 000 €. Cette subvention a été abondée de 40 000 €.

Mais la Région Grand Est ne souhaite pas faire figurer dans la Convention Pluriannuelle d'Objectifs les 40 000 € en question.

Ils auront l'occasion de travailler avec les services techniques et financiers du Signe pour voir, dans ces 40 000 €, quelle quote-part pourrait être réservée à l'investissement pour 2023.

Mme Martine LIZOLA parle de la polémique qui est née d'une proposition de la Région de rationaliser les dépenses de fonctionnement comme elle le fait dans toutes les délégations, y compris dans la culture.

Cette polémique a fait croire qu'il s'agissait d'un coup de rabet de 10 % dans les subventions versées aux opérateurs culturels les plus importants. Or, ce n'est pas le cas.

Le budget de la culture est absolument du Président était juste de dire, pour les opérateurs les plus importants, « si vous percevez 100, essayez de voir en analyse budgétaire si, sur ces 100, vous ne pouvez pas mettre 10 en investissement ». Ce qui, par ricochet, permet à la Région de diminuer ses dépenses de fonctionnement.

Mme Martine LIZOLA est en train de faire la tournée de tous ces opérateurs, il y en environ 46.

Le Signe n'est pas concerné par cela s'agissant de la nature des sommes versées par la Région, car c'est bien une contribution et non une subvention. S'il fallait la modifier sous les 360 000 € il y aurait un problème juridique pour intervenir.

Mais la Région a ce petit volant de 40 000 € qui était une promesse de campagne du Président, et se garde ces 40 000 € pour discuter de la nature de la dépense.

Mme Virginie GUILLAUME signifie que ces informations étaient déjà parvenues au Signe, nous y réfléchissons.

Il est vrai que nous avons clairement besoin de plus de subventions de fonctionnement que d'investissement. Mais dans l'investissement, par exemple, rentre dans ce champ-là la numérisation des affiches de la collection, leur restauration.

Nous avons maintenant un système de scénographie qui est modulable et réutilisé à chaque exposition. Est-ce que, dans ce cadre, cela pourrait être considéré comme de l'investissement ?

Mme Martine LIZOLA tient à préciser qu'en aucun cas c'est une norme de la Région, c'est si c'est possible.

La Région demande du partenariat. Le Président saurait gré à toutes les institutions qu'elle doit rencontrer de bien vouloir faire un effort de réflexion budgétaire. Si cela est possible, tant mieux, sinon ce n'est pas grave.

Mme Martine LIZOLA en profite pour dire que, de 2016 à 2023, le budget de la culture est passé de 51 millions à 76 millions d'euros.

Quand il est dit que la Région baisse le budget de la culture, c'est faux. Cette augmentation montre le volontarisme de la Région pour la culture qui n'est pas pour elle une compétence obligatoire.

M. le Président la remercie et lui dit que cela est très clair. Nous allons regarder cette possibilité et revenir vers la Région pour essayer de trouver une solution qui conviennent à tout le monde.

M. Paul FOURNIE indique que la Ville de Chaumont, fidèle à son habitude, met toujours une contribution de 750 000 €, qui est une

Conseil
d'Administration

28 octobre 2022

COMPTE-RENDU

contribution des plus importantes po
Chaumont. Il tient à le souligner à nouveau.

Il n'y a pas de questions ou d'autres remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n° 2 apportée au budget primitif 2022 du Signe.

12. Débat d'orientation budgétaire 2023 (délibération 20221028-CA-38)

M. le Président rappelle que 2023 est une année de Biennale.

Mme Virginie GUILLAUME indique que sur le document de travail présenté il y a un comparatif entre le prévisionnel de la Biennale 2023 et la Biennale 2021. Nous sommes sur le même schéma avec le temps fort.

Pour l'exercice 2023, le budget prévisionnel est estimé à 2 184 621 €.

Le fonds européen apparaît à 80 000 € mais, entretemps, suite aux différents échanges avec le GAL Pays de Chaumont, ce ne seront pas 80 000 € attendus en recettes mais 50 000 €. En communication ce seront bien 129 000 € et pas 141 000 € de dépenses.

Nous voyons également apparaître le résultat d'un appel à projet auprès de la DRAC, soutien au festival qui a été accordé à hauteur de 15 000 €.

Vous retrouvez, comme habituellement les activités: les expositions, les collections, les résidences, la médiation, la formation, la communication, le développement et les éditions. Ainsi que tout ce qui est fonctionnement lié au bâtiment, à l'administration, et les charges de personnel. Nous sommes toujours à 43 % de charges de personnel hors auto assurances que nous estimons à 4 %. C'est un budget maîtrisé.

M. le Président veut revenir sur le mécénat. C'est un budget qui est en mouvement.

Il y a des mécènes qui ne fonctionnent qu'à l'époque de la Biennale. C'est le cas par exemple d'AG2R. L'estimation a été mise à 50 000 € mais nous espérons qu'ils le confirmeront pour un montant supérieur à plutôt 70 000 €.



Mme Virginie GUILLAUME précise que
été vue à la baisse pour ne pas avoir de mauvaise surprise.

Nous avons également un mécénat technique qui apparaît en valorisation comme le montant du loyer et Légard Graphique.

A propos du mécénat, Mme Martine LIZOLA tient à dire que la Région a fait preuve d'initiative.

Compte-tenu de la polémique qui est née sur les 10 % dont elle nous a fait part précédemment, et pour être plus explicite, le Président a reçu en intersyndicale les organisations représentatives des métiers de la culture.

Ces représentants ont fait part des difficultés qu'ils avaient à mobiliser le mécénat.

La Région a pris l'initiative de mettre en place une démarche d'incitation des entreprises que la Région aide, et va faire une campagne auprès de ces entreprises pour qu'elles soient réactives sur le mécénat au profit du monde socio-culturel et pourquoi pas sportif.

La Région est proactive et s'engage sur le mécénat car elle considère que cela est important.

M. le Président la remercie pour cette excellente nouvelle surtout avec la Biennale qui arrive l'année prochaine.

Il en profite pour dire que nous faisons une soirée mécénat le 17 novembre prochain à destination des entreprises mais aussi des possibles mécènes locaux.

Nous nous posons aussi la question sur les mécènes nationaux et sommes en discussion pour avoir un plan d'action pour la Biennale avec un conseil en mécénat.

Nous ne ferons pas d'appel d'offre formel mais suivrons la procédure, c'est-à-dire que nous demanderons à 3 conseillers mécénat de nous faire une proposition de budget et nous en choisirons un pour nous aider à trouver 3, 4, 5 mécènes à caractère national pour financer la Biennale. L'AG2R, qui est déjà mécène, en est un exemple.

M. Paul FOURNIE indique que c'est très bien d'avoir séparé le mécénat national du mécénat local et de prendre un conseil uniquement pour le mécénat national.

En effet, nous avons pu voir par le passé que mener de front le mécénat national et local n'était pas pertinent.

Il n'y a pas de questions ou d'autres remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, de :

Conseil
d'Administration

28 octobre 2022

COMPTE-RENDU

- ↳ prendre acte qu'un débat a eu lieu
 - o des documents de programmation 2023 ;
 - o du budget prévisionnel 2023 présenté de façon analytique (ci-annexé) indiquant la répartition des dépenses liées aux activités, au fonctionnement et aux charges de personnel
 - o du tableau comparatif des budgets analytiques des années 2021 et 2023 (années de Biennale)
- ↳ d'adopter le Débat d'Orientation Budgétaire 2023 sur la base des documents de programmation 2023, du budget prévisionnel 2023 ainsi que du tableau des emplois et des effectifs du Signe en vigueur.

13. Questions diverses

- ↳ Question de Mme Véronique MARRIER qui partage une réflexion qui concerne la question de la politique RSE :

↳ Potentiellement, le mobilier des expositions va être réutilisé. Dans la perspective de la Biennale et évidemment du déplacement d'un public important venant de l'étranger, est-ce qu'il a été imaginé de mettre des indicateurs déjà en place pour mesurer l'impact carbone et peut-être, doucement mais sûrement, avoir une intention sur un certain nombre de choses liées à ces problématiques.

Mme Virginie GUILLAUME lui répond que oui. Cela fait partie des questions que nous soumettent à la fois la Région et la DRAC. Nous réfléchissons également à un plan de sobriété ; il y a déjà eu quelques échanges. Nous en parlerons de plus en plus. Des indicateurs seront mis en place pour pouvoir suivre l'impact de tout ce que nous pouvons déjà proposer comme idées, et bien sûr aller au-delà si possible.

- ↳ Mobilité, problématique des trains, des travaux sont-ils prévus ?

Mme Martine LIZOLA indique que la Région a un plan d'action sur ce qui concerne la transition énergétique. La Région va mettre en place un plan de transition énergétique culturel, nous aurons l'occasion d'en reparler.

S'agissant de la performance énergétique sur l'établissement, elle sait que le Signe a un temps d'avance, mais il n'en demeure pas moins que nous en reparlerons ensemble.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Elle demande à ce que la question sur les mobilités soit précisée. Lorsque la question lui parviendra, elle se renseignera et fera parvenir la réponse. Ces éléments de réponse pourraient être adjoints au compte-rendu que Mme LIZOLA serait susceptible d'apporter sur la réalisation de travaux sur la ligne 4 qui est la ligne Paris-Mulhouse.

M. le Président remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur présence et particulièrement Mme la Préfète.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 05.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Conseil
d'Administration

M. Paul FOURNIE

M. Evrard DIDIER

28 octobre 2022

COMPTE-RENDU

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 03/03/2023

Référence
20230303CA02

Objet de la délibération
RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	8	10

Date de la convocation
17/02/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2023 et le 3 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. DEN HEIJER Maxence, M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de M. QUINTIN François)

Membres votants excusés : Mme LIZOLA Martine, Mme CORNET Anne (représentée par M. DEN HEIJER Maxence), M. QUINTIN François, M. NEVIASKI Alexis (représenté par M. INNOCENZI Laurent)

Membres non votants présents : M. LEBEL Eric, Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LITZLER Pierre (représenté par Mme MAILLET Sandrine), M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : RAPPORT D'ACTIVITE 2022

VU l'arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public le Signe, centre national du graphisme ;

VU l'article 3 de la convention constitutive précitée précisant son objet et ses missions ;

VU la délibération 2020731AG04 du 31 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'AG au CA à l'exception de ses compétences exclusives ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le rapport d'activité 2022 ci-annexé et présenté en séance.

Annexe : Rapport d'activité 2022

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 09/03/2023
Le Président

République Française
Département Haute-Marne
Le Signe,
Centre national du

le Signe
centre national du graphisme
à Chaumont

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le **13 MARS 2023** 
ID : 052-130023237-20230303-20230303CA02-DE

graphisme

Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 03/03/2023

Référence
20230303CA03

Objet de la délibération
PLAN ANNUEL DE FORMATION 2023

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	8	10

Date de la convocation
17/02/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2023 et le 3 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. DEN HEIJER Maxence, M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de M. QUINTIN François)

Membres votants excusés : Mme LIZOLA Martine, Mme CORNET Anne (représentée par M. DEN HEIJER Maxence), M. QUINTIN François, M. NEVIASKI Alexis (représenté par M. INNOCENZI Laurent)

Membres non votants présents : M. LEBEL Eric, Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LITZLER Pierre (représenté par Mme MAILLET Sandrine), M. LUSSAC Olivier, M. PANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : PLAN ANNUEL DE FORMATION 2023

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat ;

VU le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

VU le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

VU le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

VU la circulaire du 17 septembre 2013 relative à la mise en œuvre du décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

VU la circulaire du 02 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours ;

VU le règlement intérieur de formation du Signe, centre national du graphisme, en vigueur ;

VU l'avis favorable des membres du CSA du Signe en date du 06 février 2023 ;

L'article 6 du décret du décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public indique que :

« L'Assemblée générale ou, le cas échéant, le Conseil d'administration du Groupement prévoit un plan de formation propre à l'ensemble des personnels du groupement.

Toutefois, en cas de besoin de formation non couvert par le plan de formation propre au groupement, les personnels du groupement bénéficient des plans de formation préparés par l'un des membres du groupement apte à satisfaire le besoin identifié. Une convention spécifique est conclue à cette fin entre le groupement et ce membre. ».

Les besoins en formations ont été identifiés lors des entretiens d'évaluation professionnelle qui ont eu lieu en décembre 2023 (formations inscrites en couleur noire). Ces entretiens ont permis de définir les besoins en compétences de chaque agent et ainsi, après analyse, de donner lieu à l'élaboration du plan de formation annuel 2023.

Pour cette année 2023, il est proposé de reconduire les grandes lignes directrices relatives au plan de formation de l'année 2022.

Il paraît nécessaire de donner priorité à l'approfondissement des savoirs et des techniques en priorisant les formations obligatoires, comme les habilitations ou les spécificités liées à un établissement recevant du public.

Une attention particulière sera également portée aux agents contractuels et à la connaissance de leur statut de droit public en continuant à mettre en place les inscriptions à la formation d'intégration et de professionnalisation obligatoire des agents contractuels de la fonction publique territoriale auprès du CNFPT.

Les représentants du personnel ainsi que les agents du Signe participant au Comité Social d'administration qui n'auraient pas suivi les formations liées à l'hygiène et la sécurité devront s'inscrire en 2023.

Les agents nouvellement recrutés seront formés, comme l'ensemble des autres agents, aux premiers secours.

Le plan de formation doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux du Signe. Ce plan traduit pour l'année 2023 les besoins de formation individuels et collectifs.

Le plan annuel de formation 2023 proposé par le Signe s'articule autour de 4 grands axes :

- Axe 1 : Acquérir des formations obligatoires pour la conduite des activités spécifiques au Signe et développer une culture de prévention des risques professionnels;
- Axe 2 : Développer les savoir être et savoir faire nécessaires à l'exercice des missions d'un agent public ;
- Axe 3 : Acquérir des savoirs métiers en rapport avec les activités culturelles du Signe;
- Axe 4 : Acquérir des savoirs permettant la bonne gestion administrative du Signe;

Ces propositions d'actions pourront, au cours de l'année 2023, faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de

notre organisation et aux sollicitations des agents.

La convention spécifique signée avec la Ville de Chaumont permet, en cas de besoin de formation non couvert par le plan de formation du Signe, qu'il puisse être recouru aux plans de formation de la Ville de Chaumont.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le plan de formation annuel 2023 annexé.

Annexe : Plan annuel de formation 2023

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 09/03/2023
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 03/03/2023

Référence			
20230303CA04			
Objet de la délibération			
COMPTE DE GESTION 2022			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	8	10
Date de la convocation			
17/02/2023			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 10			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2023 et le 3 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. DEN HEIJER Maxence, M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de M. QUINTIN François)

Membres votants excusés : Mme LIZOLA Martine, Mme CORNET Anne (représentée par M. DEN HEIJER Maxence), M. QUINTIN François, M. NEVIASKI Alexis (représenté par M. INNOCENZI Laurent)

Membres non votants présents : M. LEBEL Eric, Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LITZLER Pierre (représenté par Mme MAILLET Sandrine), M. LUSSAC Olivier, M. PIAONTI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : COMPTE DE GESTION 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Convention constitutive du groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral du 15 mars 2017 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2022.

Annexe : compte de gestion 2022

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 09/03/2023
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 03/03/2023

Référence			
20230303CA06			
Objet de la délibération			
AFFECTATION DU RESULTAT 2022			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	8	10
Date de la convocation			
17/02/2023			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 10			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2023 et le 3 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. DEN HEIJER Maxence, M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de M. QUINTIN François)

Membres votants excusés : Mme LIZOLA Martine, Mme CORNET Anne (représentée par M. DEN HEIJER Maxence), M. QUINTIN François, M. NEVIASKI Alexis (représenté par M. INNOCENZI Laurent)

Membres non votants présents : M. LABEL Eric, Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LITZLER Pierre (représenté par Mme MAILLET Sandrine), M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : AFFECTATION DU RESULTAT 2022

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

VU la délibération du 03 mars 2023 adoptant le compte administratif 2022 ;

Considérant que le compte administratif adopté lors de cette séance du 03 mars 2023 présente les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 595 982,36	G 1 728 341,67
	Section d'investissement	B 77 751,99	H 58 099,22
REPORTS DE L'EXERCICE 2021	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00	I 232 291,51
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00	J 59 329,72
TOTAL (réalisation + reports)		= A+B+C+D 1 673 734,35	= G+H+I+J 2 078 062,12
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2023	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	Total des restes à réaliser à reporter en 2021	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 595 982,36	= G+I+K 1 960 633,18
	Section d'investissement	= B+D+F 77 751,99	= H+J+L 117 428,94
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 673 734,35	= G+H+I+J+K+L 2 078 062,12

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, de l'affectation du résultat de fonctionnement (excédent de 364 650,82 €) ainsi que du résultat d'investissement (excédent de 39 676,95 €) de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 soit :

- D'affecter l'excédent d'investissement soit 39 676,95 € au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) ;
- D'affecter l'excédent de fonctionnement soit 364 650,82 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 09/03/2023
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 03/03/2023

Référence
20230303CA07

Objet de la délibération
BUDGET PRIMITIF 2023

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	8	10

Date de la convocation
17/02/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2023 et le 3 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. DEN HEIJER Maxence, M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de M. QUINTIN François)

Membres votants excusés : Mme LIZOLA Martine, Mme CORNET Anne (représentée par M. DEN HEIJER Maxence), M. QUINTIN François, M. NEVIASKI Alexis (représenté par M. INNOCENZI Laurent)

Membres non votants présents : M. LEBEL Eric, Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LITZLER Pierre (représenté par Mme MAILLET Sandrine), M. LUSSAC Olivier, M. PIAONTI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : BUDGET PRIMITIF 2023

VU l'article 14 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

VU la délibération n° 20221028CA38 du 28 octobre 2022 relative au débat d'orientation budgétaire 2023 du Signe, centre national du graphisme ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2023 (ci-annexé) par nature, au niveau du chapitre pour chaque section.

Le budget primitif 2023 est présenté à l'équilibre, pour un montant total de dépenses et de recettes de 2 205 383,02 €.

La présentation analytique des dépenses et des recettes présentée en séance permet de faire le lien entre le budget primitif réglementaire et le programme d'activités 2023 du Signe adopté par le Conseil d'Administration en sa séance du 28 octobre 2022.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement se répartissent en trois catégories analytiques : les contributions des membres du groupement, les subventions et les ressources propres. A celles-ci s'ajoute une catégorie liée aux opérations budgétaires.

Les contributions des membres représentent 68% (1 510 000 €) du montant total des recettes se répartissant comme suit : 750 000€ pour la Ville de Chaumont, 400 000 € pour l'Etat et 360 000 € pour la Région Grand Est.

Le montant des subventions représente 9% (201 905 € dont 175 600 € dans le cadre de la Biennale de design graphique) des recettes réparti comme suit :

- 42 000 € du Conseil départemental de la Haute-Marne dans le cadre des expositions de la Biennale ;
- 40 000 € de la Région Grand Est : crédits d'investissement dans le cadre de la Biennale ;
- 50 000 € de fonds européens relatifs à la communication de la Biennale ;
- 29 105 € dans le cadre des dispositifs d'Education Artistique et Culturelle (EAC) : projets Artistiques Globalisés (PAG), Résidences Artistiques en milieu scolaire (RA) et PREAC ;
- 10 000 € de la Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe (SAIF) relatifs au prix SAIF du concours international ;
- 10 800 € d'autres aides publiques et privées dans le cadre d'appels à projets ;
- 15 000 € de la DRAC relatifs au soutien aux festivals ;
- 5 000 € de l'ADAGP ;

Les ressources propres s'élèvent à 53 000 € (soit 2% du montant total des recettes), dont 24 000 € de recettes de mécénat.

Quatrième catégorie analytique de recettes, les opérations comptables s'élèvent à 440 478 € (soit 20% du montant total des recettes). En ce qui concerne les recettes d'investissement, les amortissements représentent 36 500 € (2% du montant total des recettes) sur 115 827 € de recettes d'investissement.

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement (2 089 555,82 €) et d'investissement (115 827,20 €) se répartissent en trois catégories analytiques : celles liées respectivement aux activités, au fonctionnement du Signe (bâtiment et administration) et au personnel. A celles-ci s'ajoute une catégorie liée aux opérations comptables.

Les dépenses liées aux activités du Signe s'élèvent à 742 731 € (dont 514 600 € dans le cadre de la Biennale) soit 34% du montant total des dépenses toutes sections confondues. Elles permettent la mise en œuvre de la programmation 2023 du Signe, Biennale de design graphique incluse, et traduisent les missions du Signe telles que prévues dans sa convention constitutive et dans le cahier des charges du label « centre d'art contemporain d'intérêt national ». Le Signe anticipe et dépasse ainsi l'engagement des centres d'art labellisés à consacrer au moins le tiers de son budget à ses projets artistiques et ses missions statutaires.

Les dépenses liées au fonctionnement du Signe s'élèvent à 383 859 € et représentent 17% du montant total des dépenses toutes sections confondues. Elles se répartissent en charges liées au bâtiment (325 834 € soit 15%), en charges liées à l'administration du Signe (58 025 € soit 3%).

Les dépenses de personnel inscrites au chapitre 012 s'élèvent à 982 643 € soit 45% du montant total des dépenses réparties comme suit :

- 523 716 € liés aux agents contractuels ;

- 353 526 € relatifs aux agents mis à disposition ;
- 600 € concernant les personnes volontaires en missions de services civiques ;

- 2 700 € pour le recrutement de stagiaires rémunérés dans le cadre de la Biennale ;
- 15 100 € de renforts temporaires lors de la Biennale ;
- 27 000 € de prestations chômage, le Signe étant en auto-assurance ;
- 60 000 € relatifs à d'éventuels risques statutaires (auto-assurance).

Les dépenses imprévues s'élèvent quant à elle à 60 000 € dont 30 000 € dans le cadre de la Biennale.

Annexe : Budget primitif 2023

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 09/03/2023
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 03/03/2023

Référence
20230303CA08

Objet de la délibération
AVENANTS FINANCIERS 2023 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	8	10

Date de la convocation
17/02/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2023 et le 3 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. DEN HEIJER Maxence, M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de M. QUINTIN François)

Membres votants excusés : Mme LIZOLA Martine, Mme CORNET Anne (représentée par M. DEN HEIJER Maxence), M. QUINTIN François, M. NEVIASKI Alexis (représenté par M. INNOCENZI Laurent)

Membres non votants présents : M. LEBEL Eric, Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LITZLER Pierre (représenté par Mme MAILLET Sandrine), M. LUSSAC Olivier, M. PIAONTI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : AVENANTS FINANCIERS 2023 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

VU la délibération n°20220701CA 17 du 1^{er} juillet 2017 du Signe, autorisant la signature de la Convention Pluriannuelle d'objectifs

La convention pluriannuelle d'objectifs a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le Signe (bénéficiaire titulaire du label « centre d'art contemporain d'intérêt national ») et ses partenaires publics (Ville de Chaumont, Etat et Région Grand Est) pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Signe et de définir les modalités de son évaluation au travers d'objectifs concrets.

Les modalités de versement des contributions pour chaque partie, sont détaillées dans l'article 6 de cette convention.

Concernant l'Etat, l'article 6.3 de la Convention pluriannuelle d'objectifs indique que « pour les deuxième et troisième années d'exécution de la présente convention, la contribution financière de l'Etat, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement en loi de finances, est versée dans le cadre d'un avenant financier annuel liant exclusivement l'Etat et le Signe »

Pour l'année 2023, deux avenants seront proposés par la Drac Grand-Est :

- Un avenant attribuant 300 000 euros de contribution inscrits au programme 0131, titre 6 fonctionnement, domaine fonctionnel 0131-02-08, activité 013100050301 (Centres d'art conventionnés d'intérêt national) ;

graphisme

- Un avenant attribuant 100 000 euros de contribution inscrits au programme 013100050401 (Festivals et Biennales arts visuels).

Concernant la Ville de Chaumont, l'article 6.8 de la Convention pluriannuelle d'objectifs indique que « pour les deuxième et troisième années d'exécution de la présente convention, la contribution financière annuelle de la ville de Chaumont est versée dans le cadre d'un avenant financier annuel liant exclusivement la ville de Chaumont et le bénéficiaire selon les modalités suivantes :

- 4 mensualités de 90 000 € (quatre-vingt-dix mille euros) de janvier à avril de l'année concernée ;
- 8 mensualités de 48 750 € (quarante-huit mille sept cent cinquante euros) de mai à décembre de l'année concernée.

Concernant la Région Grand est, l'article 6.6 de la Convention pluriannuelle d'objectifs indique que « pour les deuxième et troisième années d'exécution de la présente convention, la contribution financière annuelle de la Région Grand Est est versée dans le cadre d'une convention financière annuelle liant exclusivement la Région Grand Est et le bénéficiaire selon les modalités suivantes :

- pour 2023 et 2024 : 100% de la contribution dès le vote de celle-ci.

Les 3 contributeurs ont confirmé les montants attribués pour l'année 2023 (correspondant aux montants indiqués ci-dessus).

S'agissant d'avenants pour l'Etat et la ville de Chaumont, après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur général à signer ces avenants pour un montant total de contributions de 400 000 euros pour l'Etat et 750 000 euros pour la ville de Chaumont en 2023.

La Région Grand Est a confirmé l'attribution d'une contribution au titre du fonctionnement pour un montant de 360 000 euros, à laquelle s'ajoute une contribution de 40 000 euros au titre de l'investissement.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 09/03/2023
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER